



Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le **24 OCT. 2024**

ID : 032-253200240-20241023-2024\_115-DE

## DÉLIBÉRATION 2024-115

Nombre de membres en exercice : 67  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 6  
Nombre de membres ayant donné procuration :  
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 1  
Date de convocation : 17/10/2024  
Date d'envoi à la SP de condom : 24/10/2024  
Date de publication : 24/10/2024  
Votes contre :  
Votes pour : 6  
Abstentions :

L'an deux mille vingt-quatre et le 22 octobre à quatorze heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

**Présents :** Mme BRIANE Huguette, Mr JORIEUX Michel, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mr RENARD Jean-Pierre.

**Excusés remplacés par :** Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe.

**Ayant donné procuration:**

**Absents excusés:** Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CHIVA Amandine, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DESPAX Nelly, Mr DONA Edouard, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr FASOLO Robert, Mr GOURGUES Gérard, Mme GRILLON Hélène, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mr LABURTHE Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LABORDE NOYER Martine, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MEYROUS Jérôme, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr QUINTILLA Christophe, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr SCARAVETTI Henri, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth.

**Absents:** Mr AXMANN Roland, Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CLAVE Gabrielle, Mme DHAINAUT Annie, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr JAUMAIN Jérôme, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFORE Michaël, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, Mr MAO Jean-Pierre, Mr MONTARET Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mr PHILIP Alain, Mme PINSOLLES Nicole, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier.

**Participant sans droit de vote :** Mme CAMPAGNOLLE Dorothee, DGS.

**Secrétaire de séance :** Mr Jean-Pierre RENARD

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 9 octobre 2024 n'a pas pu se réunir le 16 octobre 2024 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 17 octobre 2024 à la date du 22 octobre 2024, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise,

Le Président déclare en ouverture de séance que le Conseil syndical peut régulièrement se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

24 OCT. 2024

ID : 032-253200240-20241023-2024\_115-DE

## Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif de l'année 2023

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D2224-1 à D2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif 2023, l'Assemblée délibérante

**DECIDE, à l'unanimité :**

D'adopter le Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif du Syndicat Armagnac Ténarèze.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 23 octobre 2024



Le Président,

Nicolas MELIET